



Aigle, le 30 Novembre 2021

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 2021-26 du lundi 25 octobre 2021

relatif à

La vente d'une fraction de la parcelle N°1279 en Zone Industrielle comprenant une piste de Moto-école

Commission composée de	Mmes	BORBOEN Gwendoline	(1)
		FRACHEBOUD Christiane	(1)
		GENOUD Marie-Dominique	(1)
	MM.	KAPPELER Philippe	(1)
		ORIOU Sylvain	(2)
		SIERRA David	(2)
		OLLOZ Philippe, 1 ^{er} membre	(2)
Délégué municipal :	M.	DEVAUD Gregory	

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le 10 et le 29 novembre 2021 à l'Hôtel de Ville. En présence de M. le Syndic Gregory Devaud. Nous le remercions de sa disponibilité et des nombreux renseignements fournis.

La commission a dû se réunir à deux reprises, de par sa composition de membres nouveaux, afin de pouvoir mieux délibérer, prendre connaissance des affaires en cours et passées. Il aurait été judicieux, de faire une séance d'information, sans préavis, lors de la rentrée de la nouvelle législature.

Nous ne répéterons pas les informations contenues dans le préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques compléments ou précisions que nous jugeons utiles pour une prise de position du Conseil.

L'infrastructure vendue, par la commune, dans ce préavis est le revêtement bitumeux. Celui-ci a coûté, à la commune, CHF 288'000.- (Préavis 2009-04 budgété à CHF 380'000) Le prix de CHF 650'000.- inclut la vente de ce revêtement et du bien fond. Ceci explique le prix de vente du terrain à 166.-/m². Certes ce prix est bas mais il faudrait rajouter la

moitié de la rente annuelle comme on le ferait pour un DDP. Donc sur 11 années environ 230'000.- env. soit un montant total de 880'000.- ou 225.-/m² env.

Le treillis et les installations ont été fournies par les Auto-écoles. Le revenu annuel de ce terrain est actuellement de 42'360.-/an.

La forme (terrain en longueur) et la visibilité de cette parcelle n'offre pas la possibilité d'y implanter une autre affectation. Ou alors d'augmenter la place pour les déchargements de betteraves.

De plus, pour nos jeunes futurs motocycliste, cet emplacement leur évite de devoir parcourir le canton pour pouvoir passer leur permis de conduire.

Vœu de la commission :

La commission demande de garder les terrains communaux en DDP afin de garder le contrôle sur l'affectation de ceux-ci. Et de privilégier plutôt la vente des parcelles ex BCVs.

La commission des Finances contactée, n'a pas d'objection et s'en remet à l'avis de la commission.

En conclusion, la Commission **à la majorité des membres présents**, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

Vu le préavis n° 2021-26 du lundi 25 octobre 2021

Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N°1279, d'une surface de 3900 m² environ, au lieu-dit « Champex », pour un montant de CHF 650'000.-, infrastructures comprises.
2. d'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats ».
3. d'exiger l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Au nom de la Commission

Ph. OLLOZ, rapporteur